

# Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise (21)

## Elaboration du PCAET de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise (21)

**Maitre d'Ouvrage :** SICECO

**Mandataire Territoire Durable :** Vizea

(Animation, stratégie, SIG, EnR)

**Cotraitants :** Climat Mundi (Diagnostic énergétique) et MédiaTerre (évaluation environnementale)

### Territoire :

- 25 communes
- 22 000 habitants
- 204 km<sup>2</sup>
- Relation avec Dijon

### Durée de la mission : 12 mois

### Éléments clés de la mission :

- Réalisation des diagnostics
  - Evaluation des émissions GES et analyse du potentiel de réduction
  - Estimation des polluants atmosphériques et analyse du potentiel de réduction
  - Evaluation des séquestrations avec potentiel de développement
  - Analyse des consommations énergétiques et du potentiel de réduction
  - Etat et potentiel développement des énergies renouvelables
  - Analyse de la vulnérabilité au changement climatique
- Etablissement des différentes stratégies territoriales
  - Réduction GES
  - Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
  - Maitrise des consommations et production verte d'énergie
  - Évolution coordonnées des réseaux énergétiques
- Structuration, concertation et élaboration d'un plan d'actions
  - Animation de réunions de concertation avec les collectivités (atelier de travail)
  - Animation de réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques (Forum ouvert)
  - Définition des moyens à mettre en œuvre, des partenariats et des résultats attendus pour chaque action
- Conception et mise en place d'un dispositif d'évaluation des actions du PCAET
  - Mise en place d'indicateurs pertinents au regard des objectifs
- Conduction l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)
  - Etude sur l'impact des PCAET
  - Saisine de l'Autorité Environnementale

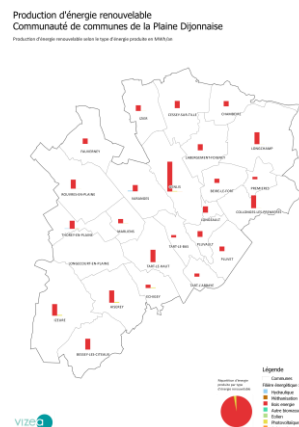
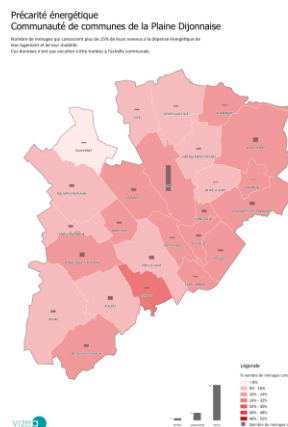
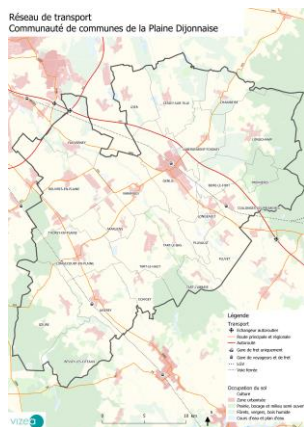


CARTE DE LA PLAINE DIJONNAISE

La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise dépend beaucoup de l'agglomération dijonnaise toute proche. Ainsi les infrastructures routières menant à Dijon comme l'A39 traversent l'intercommunalité, impactant directement la qualité de l'air du territoire sans que l'EPCI puisse réellement agir dessus. Une première étape dans l'intervention du groupement doit consister à comprendre cette relation complexe entre la CCPD et l'Agglomération dijonnaise.

Par ailleurs, la CCPD bénéficie de grandes qualités sur lesquels le PCAET s'est appuyé afin de favoriser un développement durable. D'une part, des projets de développement urbain animent le territoire. D'autre part, la CCPD peut s'appuyer sur le fait qu'une grande partie du territoire est occupée par des terrains agricoles et de zones forestières.

ANIMATION D'ATELIER (VIZEA)



EXEMPLES DE CARTOGRAPHIES VIZEA